

COMMUNE DE VOTTEM

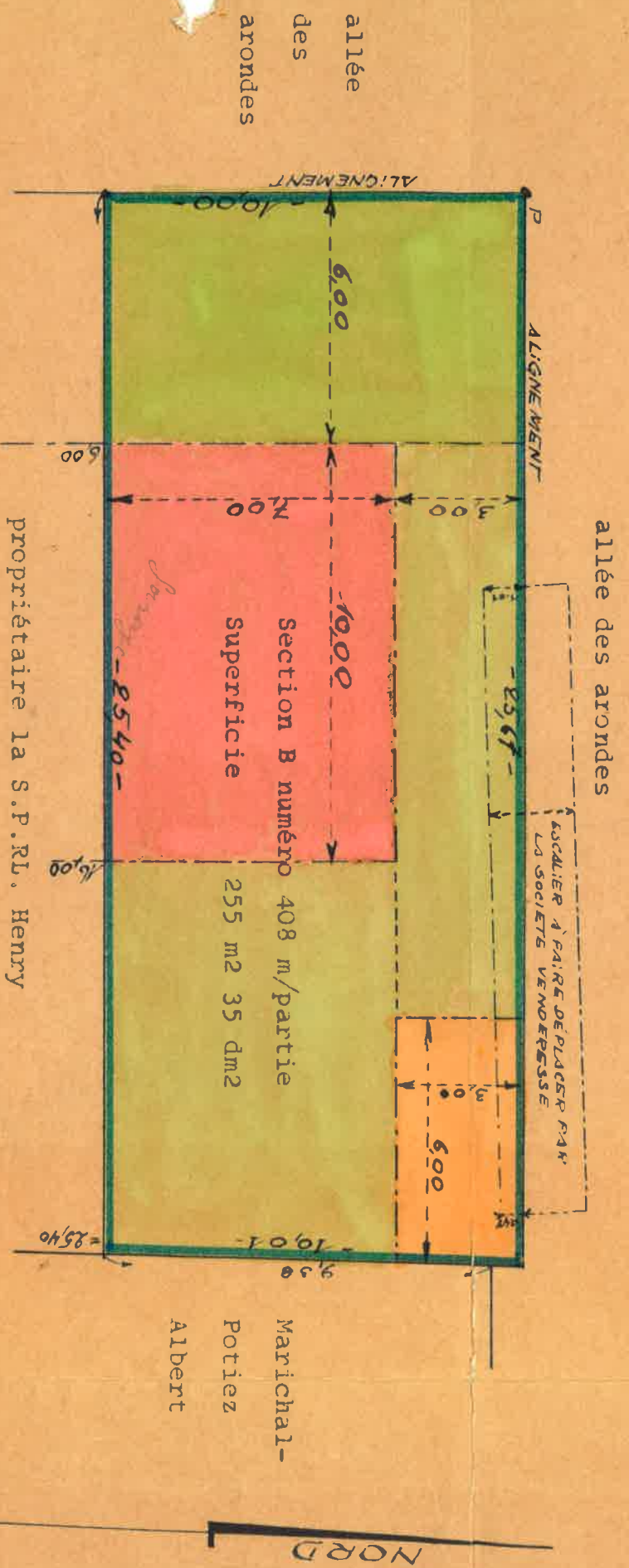
Plan représentant sous liseré bleu une parcelle de terrain sise allée des Arondes, cadastrée Section B numéro 408 m/partie au nom de la SPRL "IMMOBILIERE HENRY".

Cette parcelle, telle que reprise au plan ci-dessous, présente une superficie de DEUX CENT CINQUANTE-CINQ METRES CARRES TRENTE-CINQ DECIMETRES CARRES. Elle constitue la parcelle D du lot 8 du plan d'aménagement de la propriété Henry approuvé par le Conseil communal de Vottem en date du 15 juin 1961.

En vertu des dispositions du plan de lotissement, il devra y être construit une maison avec façade Nord et façade Ouest principales, toiture en plate-forme, comprenant deux niveaux d'habitation sur garage en demi sous-sol. La rampe d'accès au garage sera construite contre la limite Sud de la parcelle. Le pavement du garage sera 90 cms sous la crête de trottoir dans l'axe de la rampe. Les autres dispositions urbanistiques à consulter à l'administration communale.

Légende : Vert foncé : zone de recul - Vert clair : zone de jardin.

Rouge : zone de constructions principales - Orangé : zone de garages éventuel.



ECHELLE 1/150^{ème}

Vu et approuvé "ne varietur" par les parties

Levé et dressé par le Géomètre-Expert Immobilier soussigné, légalement assermenté en cette qualité par-devant le Tribunal de Première Instance.

Le 18 octobre 1965.

[Signature]